



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1718

Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2016-2022 entre la Ville de Lyon et l'association Ethic Etapes - Centre international de séjour de Lyon (CISL), sise 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1718 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION-CADRE 2016-2022 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION ETHIC ETAPES - CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DE LYON (CISL), SISE 103 BOULEVARD DES ETATS-UNIS A LYON 8E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Ethic Etapes - Centre international de séjour de Lyon (CISL) s'inscrit dans le mouvement historique du tourisme social. Elle assure l'accueil temporaire de tout groupe de personnes, françaises ou étrangères, désirant séjourner à Lyon, et elle est attentive à privilégier les jeunes ainsi que les personnes en situation de handicap. Elle propose une centaine de chambres et peut accueillir plus de 180 personnes.

Elle a obtenu l'écolabel européen, délivré par l'AFNOR en avril 2012, et le label « Lyon Ville Equitable et Durable » en mai 2012. Elle mène en effet l'ensemble de ses activités en respectant une démarche de développement durable.

En outre, l'association est adhérente du réseau « Ethic Etapes » qui comprend une cinquantaine d'établissements en France, et dont les valeurs communes sont le but non lucratif, le sens de l'accueil, la rencontre et la convivialité, le brassage social et la culture, la citoyenneté européenne et mondiale. L'association participe ainsi au développement de Lyon et de la région, et en favorise le rayonnement touristique.

Conventionnée avec le ministère de l'Education nationale et agréée « Jeunesse Education Populaire » par les services de l'Etat, l'association accueille également un nombre important de groupes d'enfants et de jeunes.

La Ville de Lyon met à la disposition de l'association un ensemble immobilier situé au 103, boulevard des Etats-Unis dans le 8^{ème} arrondissement pour la mise en œuvre de ses activités. Cette mise à disposition est consentie à titre partiellement onéreux et fait l'objet d'une redevance dont le montant est minoré compte-tenu des activités d'intérêt général développées par l'association.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public précise les conditions de cette mise à disposition. Elle fixe, pour la première année, le montant de la redevance annuelle à 30 000 euros, la valorisation globale des locaux mis à disposition étant établie à 385 000 euros.

Cette aide indirecte, assimilable à une subvention en nature, présente l'intérêt communal suivant : contribuer à la cohésion sociale et au développement du territoire en permettant à tous les publics d'accéder à une offre de vacances et de loisirs et en s'inscrivant dans une dynamique de valorisation et de développement du territoire lyonnais.

Par délibération n° 2016/24313 en date du 25 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé une convention-cadre définissant, pour une durée de cinq ans, les objectifs que l'association s'engage à remplir sur la durée en contrepartie de cette mise à disposition.

Ces objectifs sont les suivants :

- lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès au départ en vacances pour tous les publics par des tarifs d'hébergement accessibles au plus grand nombre et par une politique d'accueil des personnes en situation de handicap ;
- développer l'accueil d'enfants et de jeunes dans une démarche d'éducation populaire en favorisant l'ouverture d'esprit, la mixité sociale, les rencontres internationales ;
- s'inscrire dans une démarche de développement durable et solidaire, notamment au travers du label « Lyon Ville Equitable et Durable » ;
- contribuer à la valorisation du territoire lyonnais en encourageant la découverte du patrimoine local et la participation à des événements sportifs et culturels locaux ;
- développer le partenariat avec les associations et les autres acteurs du territoire, contribuer à l'animation de la vie sociale locale et au développement du territoire d'implantation de l'association, en lien avec les objectifs du projet de territoire.

Dans le contexte de la crise sanitaire, à la suite de la fermeture de l'établissement pendant les périodes de confinement, l'association a rencontré des difficultés financières importantes au regard desquelles elle a sollicité une aide exceptionnelle de la Ville de Lyon sous la forme d'une exonération de redevance sur une durée de dix mois en 2020 (mars à décembre) et d'un semestre en 2021 (janvier à juin). Cette exonération a fait l'objet d'un avenant à la convention temporaire d'occupation du domaine public par décision du Maire.

Parallèlement, des modalités de suivi renforcées dans le cadre de dialogues de gestion avec l'association ont été mises en place, permettant de faire un point global sur sa situation financière et la pérennité de son modèle économique. A terme, ce travail pourrait amener la Ville de Lyon à faire évoluer les modalités de partenariat avec cette association.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités, il vous est proposé d'approuver un avenant prolongeant la convention-cadre pour une durée d'un an jusqu'au 30 juin 2023.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/24313 en date du 25 avril 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/2148 en date du 27 mai 2021 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- L'avenant prolongeant d'un an la convention-cadre actuelle à signer avec l'association Ethic Etapes - Centre international de séjour de Lyon » (CISL), sise 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^{ème}, et joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant avec l'association concernée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET